

**TERMES DE RÉFÉRENCE PARTICULIERS QUI, AVEC LES TDR
GÉNÉRAUX, RÉGIRONT LE PRÉSENT CONTRAT PAR LA FONDATION
MUSOL**

PROJET : Promotion du Droit Humain à l'alimentation par l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à Nyassia, Sénégal. (Nº de dossier: SOLPCD/2024/0095)

BAILLEUR: Generalitat Valenciana

L'ENTITÉ CONTRACTANTE, C'EST LA FUNDACIÓN MUSOL, NIF G98199607, telle que décrite dans les TdR Généraux.

1. OBJET DES PRÉSENTS TDR

Les présents TdR particuliers, conjointement avec les TdR Généraux, régiront le contrat d'un service professionnel pour la réalisation de différentes activités liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans le cadre du projet mentionné ci-dessus.

2. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES ET GROUPE CIBLE

L'objet des présents TdR est le suivant :

Dans le cadre du projet « *Promotion du Droit Humain à l'alimentation par l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à Nyassia, Sénégal* », il est prévu de **recruter un service technique pour la réalisation de plusieurs activités:**

1. Constitution et animation de comités communautaires de gestion pour la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
2. Formation à la construction de foyers améliorés
3. Formation à la construction de digues anti-sel
4. Réalisation d'une étude de reboisement et mise en œuvre des actions correspondantes

L'objectif de ce service sera non seulement de réaliser les activités, mais aussi d'accompagner l'atteinte de certains objectifs et indicateurs à travers différentes sources de vérification et de concevoir une méthodologie pour leur réalisation.

La mise en œuvre de ces activités se fera avec l'appui de l'ONG 3D.

Ci-après sont détaillées les caractéristiques du projet :

Nom du projet : "Promotion du Droit Humain à l'alimentation par l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à Nyassia, Sénégal"

Numéro de dossier: SOLPCD/2024/0095

Entités participantes:

Entité gestionnaire : Fondation MUSOL

Partenaire local : ONG 3D

Bailleur: Generalitat Valenciana

Date de début: 1/05/2025

Durée prévue: 24 mois

Résumé de l'intervention: Les effets du changement climatique se manifestent de plus en plus intensément dans la commune de Nyassia, département de Ziguinchor, affectant en particulier l'exercice du Droit Humain à l'Alimentation de la population.

Diverses initiatives ont été mises en place au niveau communautaire, communal et intercommunal pour faire face à l'urgence climatique. D'une part, la zone marine d'Ufoyaal Kassa-Bandial (AMP-UKB) a été déclarée aire protégée, couvrant plusieurs communes de la région de Ziguinchor (y compris Nyassia), ce qui constitue une avancée importante pour la conservation et la protection des ressources naturelles de la zone.

De plus, la commune de Nyassia, dans sa planification de développement local, a intégré certains des défis environnementaux et climatiques et a établi des actions prioritaires pour y répondre. Les communautés, pour leur part, ont identifié et, dans certains cas, commencé à exécuter des actions d'adaptation et de mitigation aux effets du changement climatique.

Bien que ces initiatives représentent une avancée dans la lutte contre les effets de la crise climatique, les obstacles rencontrés par les collectivités territoriales dans l'accès aux fonds de dotation issus du processus de décentralisation font que les communes ont besoin d'un appui pour accéder à des ressources et outils nécessaires à la mise en œuvre de leurs plans et initiatives.

C'est pourquoi le projet vise à contribuer au développement durable et résilient de la commune, notamment à la promotion du Droit Humain à l'Alimentation, à travers la protection de l'environnement et la mitigation et l'adaptation aux effets du changement climatique, en accordant une attention particulière à l'égalité de genre et au renforcement de la gouvernance locale.

Pour cela, le projet prévoit d'agir sur trois niveaux (communautaire, communal et intercommunal) : en renforçant les capacités de gestion intercommunale pour la protection et la conservation des ressources naturelles de la région; en appuyant la gouvernance communale face à l'urgence climatique et le suivi de la planification locale en matière environnementale et climatique à Nyassia ; en renforçant les initiatives communautaires d'adaptation et de mitigation aux effets du changement climatique pour améliorer la sécurité alimentaire de deux communautés (Etafoune et Darsalam) de la commune de Nyassia affectées par la dégradation et la salinisation des terres ; en améliorant la production horticole et rizicole par l'agroécologie autour des zones récupérées grâce aux actions climatiques mises en place dans ces communautés.

3. PRODUIT À LIVRER, CARACTÉRISTIQUES ET PLAN DE TRAVAIL

Les activités à réaliser dans le cadre de cette assistance technique sont les suivantes :

- **Activité 1: Constitution et animation des comités communautaires de gestion pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.**

En collaboration avec l'équipe locale de l'ONG3D, un comité communautaire de gestion sera constitué pour chaque communauté où seront développées les initiatives communautaires de mitigation et d'adaptation aux effets du changement climatique. Chaque comité de gestion sera établi en assemblée communautaire par vote démocratique, suivant une méthodologie participative et en assurant la participation des femmes au processus. Ce comité sera composé de 18 personnes (50 % femmes), chacune ayant des responsabilités concrètes et différenciées, de sorte que la diffusion des responsabilités n'affecte pas l'exécution du projet. Les postes seront répartis comme suit parmi les 18 membres de chaque communauté : 1 responsable de la surveillance de l'état de la digue anti-sel ; 1 responsable du calendrier de restauration ; 1 responsable de la logistique de la restauration ; 1 responsable du suivi de la reforestation du mangrove ; 1 responsable du calendrier ; 1 responsable de la logistique ; 1 responsable du suivi de l'aménagement des rizières et de la culture du riz ; 1 responsable du calendrier ; 1 responsable de la logistique ; et enfin, 1 suppléant pour chacun des postes précédemment mentionnés.

Le comité communautaire de gestion sera également responsable du suivi et de l'accompagnement des activités relatives à l'aménagement des parcelles pilotes pour la culture du riz sur des terres salinisées, qui font partie du résultat 3 de l'intervention. Pour réaliser l'ensemble prévu, deux ateliers seront organisés par communauté. L'activité comprend la sélection des acteurs participant à l'atelier de constitution du comité de gestion de chaque communauté, la diffusion de l'information sur la réalisation de l'activité auprès de ces acteurs, la première journée de l'atelier avec la participation totale de 18 personnes (50 % femmes) dans chaque communauté, au cours de laquelle la constitution du comité sera définie démocratiquement et le procès-verbal de constitution élaboré, et la deuxième journée, au cours de laquelle le règlement interne sera déterminé, définissant un système de quotas garantissant la présence équitable d'hommes et de femmes.

- **Activité 2 : Formation sur les fours améliorés**

Après un processus participatif de sélection des foyers vulnérables à Darsalam et Etafoune (réalisé avec l'équipe de l'ONG 3D et MUSOL), avec le soutien des comités communautaires de gestion et selon des critères définis conjointement, 40 familles (20 par commune) seront identifiées pour recevoir le soutien du projet à l'installation de fours améliorés dans leurs foyers. Cette mesure leur permettra d'utiliser de manière plus durable les ressources naturelles disponibles, en particulier le bois de mangrove. Une fois les familles bénéficiaires sélectionnées, elles seront formées à l'autoconstruction des fours améliorés à travers deux sessions dans chaque communauté. Pour garantir la durabilité de cette initiative, il est essentiel que les 40 familles soutenues soient capables d'utiliser correctement les fours installés et d'assurer un entretien de base de manière autonome. La personne réalisant la formation devra être familiarisée avec le sujet et inclure dans sa proposition non seulement le contenu de la formation, mais également l'élaboration d'un manuel simple pour

l'utilisation des installations. Par la suite, le matériel et l'équipement nécessaires à la construction des fours améliorés (financés par l'ONG 3D) seront distribués et le suivi des installations effectué. Une fois terminée, un rapport de formation sera rédigé, incluant le contenu ainsi que des photographies de l'activité.

- **Activité 3 : Formation à la construction de digues anti-sel**

Afin de garantir le bon fonctionnement et l'entretien des digues anti-sel restaurées dans le cadre de la présente intervention, une formation sera organisée pour les membres des comités communautaires de gestion et toute personne de la communauté intéressée par la construction, la réhabilitation et l'entretien de digues anti-sel. Un nombre significatif de jeunes sera inclus, en raison de l'exigence physique de l'activité, ainsi qu'au moins 40 % de femmes. Pour assurer la durabilité de l'initiative, les techniques partagées ne seront pas trop complexes et n'exigeront pas l'utilisation de matériaux coûteux ou difficiles à trouver dans la zone. La formation (2 sessions par communauté) sera donc ouverte à toutes les personnes intéressées. L'activité comprendra les phases suivantes : sélection d'une personne expérimentée sur le sujet, inclusion du contenu de la formation dans sa proposition, possibilité d'élargir le contenu selon les besoins exprimés par le comité et, enfin, élaboration d'un rapport de formation incluant le contenu et des photographies.

Après la formation sur l'autoconstruction et l'entretien des digues anti-sel, le projet prévoit d'équiper (financé par l'ONG 3D) et d'accompagner les communautés dans la restauration de 0,5 km de la digue en mauvais état de Darsalam et 1 km de celle d'Etafoune. Les travaux de restauration seront réalisés après la saison des pluies pour éviter les dégâts et profiter de la malléabilité du sol. Avec l'ONG 3D, la construction sera accompagnée et suivie tout au long du projet. Le comité de gestion de l'AMP UKB et la DAMCP assureront également le suivi des travaux de restauration et d'entretien des digues. Comme pour la formation sur les fours améliorés, toute la communauté est invitée à participer aux travaux de restauration, en particulier les jeunes. Le rôle des comités communautaires sera clé et dépassera la simple coordination des travaux de restauration, puisqu'ils devront également s'occuper de l'entretien des digues restaurées.

Une fois la personne responsable de la formation choisie, elle concevra la méthodologie, convoquera et organisera les journées de restauration en coordination avec les comités communautaires, et les journées de restauration et d'autoconstruction des digues anti-sel seront réalisées selon la méthodologie proposée. Un rapport technique et photographique des actions de restauration sera ensuite élaboré.

- **Activité 4 : Réalisation d'une étude de reforestation et mise en œuvre des actions correspondantes.**

Une étude sera réalisée sur la disponibilité de variétés de graines de mangrove améliorées adaptées au territoire et au contexte de l'intervention, ainsi que sur les différentes zones à reboiser autour des communautés de Darsalam et Etafoune. Une fois l'étude réalisée, la

sélection participative des 15 hectares à reboiser sera effectuée en tenant compte des conclusions du document. Les comités communautaires de gestion, le chef du village, le personnel expert de la DAMCP et un représentant du comité de gestion de l'AMP UKB participeront à la décision. L'activité se déroulera selon les phases suivantes : conception de la méthodologie, revue des sources secondaires, mise en œuvre selon la méthodologie conçue, élaboration de l'étude et sélection participative des zones à reboiser sur la base des conclusions.

La reforestation des mangroves sera coordonnée en étroite collaboration avec les comités communautaires de gestion et l'équipe locale de l'ONG3D. Les journées de reforestation dans les communautés de Darsalam et Etafoune seront organisées juste avant la saison des pluies pour favoriser l'enracinement des plantations. Le suivi de l'activité sera assuré par le personnel expert de la DAMCP et le comité de gestion de l'AMP UKB. Pour l'achat des plants, les comités communautaires seront impliqués afin qu'ils puissent identifier de manière autonome les variétés les plus adaptées à l'avenir. Étant donné la surface visée (15 hectares), l'invitation à participer aux journées de reforestation sera ouverte à toute la communauté. La logistique, le calendrier et la supervision des travaux seront coordonnés par les responsables de chaque comité, avec votre soutien. Les instructions pour la journée seront communiquées le jour même de la reforestation, sans nécessité de formation préalable. Le déroulement de l'activité comprendra : conception de la méthodologie, achat des plants (par l'ONG 3D) avec implication des comités communautaires, réalisation des journées de reforestation selon la méthodologie et rédaction du rapport technique et photographique des actions.

Lieu de réalisation et délais

Le travail sera réalisé dans le département de Ziguinchor, dans la commune de Nyassia, notamment dans les villages d'Etafoune et Darsalam. La coordination se fera avec l'équipe locale de l'ONG3D et le personnel expatrié de la Fondation MUSOL.

Les délais pour la présentation des produits sont :

	Description	Date	Responsable
1	Présentation de la proposition technique et économique	4 septembre 2025	Entité consultante
2	Attribution du contrat	8 septembre 2025	MUSOL
3	Présentation du projet	12 septembre 2025	MUSOL
4	Réalisation des activités	1 février 2027	Entité consultante
5	Remise des sources de vérification	15 février 2027	Entité consultante
6	Validation des sources de vérification	28 février 2027	MUSOL

Ces délais pourront être révisés en fonction de l'avancement de l'exécution du projet et seront indiqués dans le contrat, le cas échéant, ou communiqués en temps voulu à l'équipe consultante.

4. EXIGENCES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les exigences et critères de sélection sont ceux figurant dans les TDR Généraux, avec les particularités suivantes :

Mérito	Criterio de evaluación	Puntuación máxima
Expérience générale de l'organisation et/ou des experts qui composent l'équipe proposée	Chaque projet/assistance technique réalisée antérieurement 5 points	Jusqu'à 25 points
Expérience spécifique en rapport avec l'objet des TDR, de l'organisation et/ou des experts qui composent l'équipe proposée	La réalisation d'activités similaires sera valorisée (5 points pour chaque expérience) ainsi que le développement d'assistances techniques dans le Département de Ziguinchor (5 points) ou dans d'autres zones du Sénégal (3 points)	Jusqu'à 25 points
Expérience concrète dans la zone d'intervention, commune de Nyassia	10 puntos por cada experiencia en la comuna	Jusqu'à 30 points
Avoir un siège ou être présent de façon permanente dans le département de Ziguinchor		10 points
Connaissance des langues locales (wolof, diola...)	10 points pour chaque langue local	20 points

5. RÉCEPTION DES PROPOSITIONS

Le délai pour la présentation des offres prendra fin le 4 septembre 2025.

Les offres pourront être envoyées par courriel à andrea.proyectos@musol.org, avec copie à andalucia@musol.org

6. PRIX ET MODALITÉ DE PAIEMENT

Pour la réalisation de ces activités, le groupe consultatif **pourra choisir de postuler à une seule, plusieurs ou la totalité des activités**. Le budget doit préciser clairement à quelles activités il postule. L'acquisition de matériaux sera financée directement par le projet et ne doit pas être incluse dans le budget présenté. La rémunération prévue pour chaque activité sera la suivante :

ACTIVITÉ 1	6.098 €
ACTIVITÉ 2	4.269 €
ACTIVITÉ 3	3.506 €
ACTIVITÉ 4	5.488 €
TOTAL	19.361 €

Le prix maximum du présent contrat **pourra atteindre 19.361 euros**, incluant toutes les activités.

5. PORTÉE DE LA RÉTRIBUTION

Celle indiquée dans les TDR généraux.

6. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Celle indiquée dans les TDR généraux.

7. DROITS D'AUTEUR

Celle indiquée dans les TDR généraux.

8. FOURNITURE DE DONNÉES ET SECRET PROFESSIONNEL

Celle indiquée dans les TDR généraux.

9. INTERDICTION DE CESSION OU DE SOUS-TRAITANCE

Celle indiquée dans les TDR généraux.

10. CERTIFICAT NÉGATIF DU REGISTRE CENTRAL DES DÉLINQUANTS SEXUELS

Celle indiquée dans les TDR généraux.

11. COORDINATION DE LA CONSULTANCE

Celle indiquée dans les TDR généraux.

12. DOUTES ET QUESTIONS

Elles seront résolues conformément à ce qui figure dans les TDR généraux.